



HAL
open science

Les "lettres de créances" du corsaire Ripaud. Un "club jacobin" à Srirangapatnam (Inde), mai-juin 1797

Jean Boutier

► To cite this version:

Jean Boutier. Les "lettres de créances" du corsaire Ripaud. Un "club jacobin" à Srirangapatnam (Inde), mai-juin 1797. *Le monde créole: peuplement, sociétés et condition humaine XVIIe-XXe siècles: mélanges offerts à Hubert Gerbeau / sous la direction de Jacques Weber; avec le concours de Jean Benoist et Sudel Fuma, Les Indes Savantes, 2005, 978-2-84654-059-9. halshs-00007971*

HAL Id: halshs-00007971

<https://shs.hal.science/halshs-00007971>

Submitted on 19 Jan 2006

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Jean Boutier

Les lettres de créances du corsaire Ripaud.

Un « club jacobin » à Srirangapatnam (Inde), mai-juin 1797*

Le 4 mai 1799, à l'issue de la prise du palais de Tipu, sultan de Mysore, à Srirangapatnam, par les troupes britanniques commandées par le lieutenant général George Harris, de nombreux documents, en persan et en français, sont découverts dans ses appartements. Ils se rapportent aux initiatives diplomatiques lancées les années précédentes par Tipu, avec les Français d'une part – en particulier avec le gouverneur de l'île de France, Malartic –, avec des princes indiens d'autre part, pour constituer une coalition contre les Anglais et leurs alliés, le Nizam de Hyderabad et les Marathes¹. Le gouverneur général, Richard Wellesley, comte de Mornington, les transmet dès le 19 mai au comité secret du bureau des directeurs de l'East India Company, car ce sont, précise-t-il, des « documents of great importance, explanatory of the nature and the connection between Tippoo Sultan and the French Republic »². Traduits en anglais, ces documents sont rapidement publiés à Madras, sur ordre du gouverneur général du 1^{er} août 1799, puis à Calcutta³.

* J'ai découvert l'épisode analysé ici alors que, avec Hubert Gerbeau, nous participions, en février 1989, à un colloque franco-indien sur la Révolution française à New Delhi, colloque co-organisé par l'Indian Council for Historical Research, alors présidé par Irfan Habib, et les Services Culturels de l'Ambassade de France en Inde.

¹ Ces documents ont été publiés par Kabir Kausar (éd.), Secret Correspondence of Tipu Sultan, New Delhi-Jammu, Light and Life Publishers, 1980 ((désormais SC). Sur la vaste opération de contre-information qui accompagne l'offensive anglaise, cf. Christopher A. Bayly, Empire and Information. Intelligence Gathering and Social Communication in India, 1780-1780, Cambridge, Cambridge University Press, 1999, p. 146.

² Lettre publiée in Authentic Memoirs of Tipu Sultan, written by an officier in the East India Company, éd. par G.N. Dhar, Delhi, Takshila, 1979, p. 108-110. Pour l'ensemble de la correspondance échangée autour de ces documents, The Despatches, Minutes and Correspondence of the Marquess Wellesley during his Administration in India, éd. par Robert Montgomery Martin, Londres, J. Murray, vol. I.

³ Copies and Translations of Official Documents relative to the Negotiations carried on by Tipu Sultaan, with the French Nation, and Other Foreign States, for purposes hostile to the British Nation, prior to the Commencement of the War between the English and that Prince in February 1799, Madras, Fort St. George, 1799 (deux exemplaires à la British Library, I.S. 215/3 [1] et B.272 [4]).

Un mystérieux document

Pendant les premiers temps, ce sont les lettres envoyées ou reçues par Tipu qui attirent l'essentiel de l'attention. Un registre – portant sur la couverture, en persan : "L'accord écrit sous serment par Dompar, etc., européens, à propos de faire la guerre, et leur (ferme) attachement au gouvernement de Khoodadaud" – a d'abord été présenté comme « others documents n.3 and 4, in the french language, found also in the palace of Seringapatam »⁴. Il ne concerne pas directement, en effet, l'activité diplomatique de Tipu : il s'agit du compte rendu, en français, de six assemblées publiques tenues à Srirangapatnam par des soldats du parti français de M. Dompard, à la solde de Tipu, durant le mois de mai 1797. Le texte, accompagné d'une traduction anglaise réalisée par l'un des traducteurs de l'East India Company, G. G. Keble – l'ensemble étant disposé en vis-à-vis sur deux colonnes –, est à son tour imprimé par ordre du gouverneur général du 11 août 1799 ; il est alors précédé d'un titre anglais qui ne figure pas sur l'original : il s'agit en fait de mieux l'intégrer au dossier en orientant sa lecture et son interprétation. Les soldats britanniques auraient trouvé les « Procès verbaux d'un club jacobin formé à Seringapatam par les soldats français du corps commandé par M. Dompard »⁵.

L'ensemble des documents parvient très rapidement à Londres. Ils sont dès septembre présentés à la Chambre des Communes, qui en ordonne à son tour la publication le 26 septembre 1799⁶. On les retrouve l'année suivante, en appendice à un récit de la guerre contre Tipu rédigé par un officier anglais, James Salmond⁷, alors

Selon une annonce publiée dans la Calcutta Gazette du 12 septembre 1799, une réimpression en aurait été effectuée à Calcutta, "at the Mirror Press" ; cf. Graham Shaw, Printing in Calcutta to 1800. A Description and Checklist of Printing in Late 18th-Century Calcutta, Londres, The Bibliographical Society, 1981, p. 202-203.

⁴ Authentic Memoirs..., *op. cit.*, p. 110.

⁵ Copy in the French Language together with a Translation of the Proceedings of a Jacobin Club formed at Seringapatam, by the French Soldiers in the Corps commanded by M. Dompard, Madras, Fort St. George, 1799 (Londres, British Library, I.S. 215/3 [2]).

⁶ James Mill, The History of British India, Londres, Madden, Piper, Stephenson and Spence, 1848, VI, p. 55. Je n'ai pas retrouvé cette édition.

⁷ James Salmond, A Review of the Origin, Progress, and Result, of the Late Decisive War in Mysore, in a Letter from an Officer in India: with Notes ; and an Appendix, comprising the Whole of the Secret State Papers found in the Cabinet of Tippoo Sultan, at Seringapatam ; taken from the Originals : containing, his Correspondence with the French, Zemaun Shah, &c. from the Year 1796, with a View to the Overthrow of the British Empire in India ; the separate written Opinions of his principal Officers of State on that Measure ; and, an Autograph of the Sultaun's Hand-Writing, in his last Letter to the Governor General..., Londres, T. Cadell Jun. et W. Davies, 1800, [X]-65-[300] p.

qu'une seconde édition, regroupant tous les documents en un unique volume, vient de paraître à Calcutta⁸. Le texte français des procès-verbaux du "club jacobin" est publié en France l'année suivante, en annexe à un ouvrage sur l'histoire des sultans de Mysore, présentés comme les chefs de file de la résistance indienne à la colonisation britannique⁹.

Les "proceedings" n'ont jamais été réimprimés par la suite. L'épisode du "club jacobin" de Srirangapatnam n'a pourtant cessé d'être cité – plus que véritablement analysé –, par les historiens de la présence française en Inde, mais pas seulement. Si certains des documents retrouvés dans le palais de Tipu, la plupart en persan, ont été soumis à la critique – leur authenticité a même été mise en doute¹⁰ –, l'épisode, fortement exotique, du "club jacobin" de Srirangapatnam est entré, sans la moindre réserve, dans la tradition historiographique ; il s'est même immiscé dans la fiction romanesque¹¹. Chacun en donne son interprétation. Un contemporain, Mark Wilks, écrit, en 1810, que Ripaud « organized a Jacobin Club, on the most approved Parisian models »¹². Pour Denys Forrest, l'épisode est à insérer dans la trajectoire de l'histoire de Tipu : « This is the moment when the story of Tipu Sultan takes off into the highest

Cette édition insère en cours d'impression les procès-verbaux du "club jacobin" qui viennent de parvenir à Londres ; ils figurent dans le titre de la seconde édition, publiée la même année : A Review of the Origin, Progress, and Result, of the Decisive War with the Late Tippoo Sultaun in Mysore, with Notes. To which are added some account of Zemaun Shah, the Proceedings of a Jacobin Club formed at Seringapatam, official Advices to India on the Subject of the War, an Abstract of the Forces employed, Letters from General Stewart and Harris containing the Accounts of the Engagements on the 6th March and 7th May 1799... and an Appendix containing Translations of the principal State Papers found in the Cabinet of Tippoo Sultaun, and other important official Papers, Londres, T. Cadell, 1800.

⁸ Official Documents, relative to the Negotiations carried on by Tipoo Sultaun, with the French Nation, and Other Foreign States, for purposes hostile to the British Nation ; to which is added, Proceedings of a Jacobin Club, formed at Seringapatam by the French Soldiers in the Corps commanded by M. Dompant ; with a Translation, Calcutta, printed at the Honorable Company's Press, 1799, XX-[2]-195 p. ; la British Library conserve plusieurs exemplaires de cette publication (I.S. 215 et 215/2 ; W. 1949 (c) ; W. 5163). J'ai utilisé cette édition des "proceedings" (p. 175-195 ; désormais Pr.).

⁹ « Procès-verbal des séances du club des Jacobins formé à Seringapatam », in J. Michaud, Histoire des progrès et de la chute de l'empire de Mysore sous les règnes d'Hyder-Aly et Tippou-Saïb..., Paris, Giguet, an IX [1801], I, p. 251-276. Le livre de Michaud est publié en traduction anglaise en 1809 ; reprint, Madras, Asian Educational Services, 1985.

¹⁰ Les critiques sont résumées in B. Sheik Ali, Tipu Sultan. A Study in Diplomacy and Confrontation, Mysore, Geetha Book House, 1982, p. 287-288.

¹¹ Par exemple, dans le beau roman de Paul Morand, Montociel, rajah aux Grandes Indes, Genève, C. Bourquin, 1947, p. 115-132. Un grand merci à Arundhati Virmani pour cette étonnante lecture.

¹² Mark Wilks, Historical sketches of the South of India. In an attempt to trace the History of Mysoore...[1810], éd. Murray Hammick, Mysore, Government Branch Press, 1932, II, p. 645.

reaches of the absurd and all touch with reality is lost. »¹³ Pour Y. P. Vaikuntham, Ripaud alla jusqu'à établir un tribunal révolutionnaire pour montrer qu'il « accepted the laws of reign of terror »¹⁴, alors que le rédacteur d'une biographie universelle du siècle dernier nous montre Ripaud en train de rédiger un "code militaire" pour les états de Tipu¹⁵. Plus récemment, Aniruddha Ray y a discerné un élément suggérant le resserrement des rapports entre Tipu et la France¹⁶. Les excès de Ripaud ont parfois suscité des interrogations, sans pour autant apporter de réponses satisfaisantes : une « grandiloquence... proportionnée à l'élévation de la température de l'Inde par rapport à celle de Paris », note G. Saint-Yves¹⁷, « the whole affair is like a farce », conclut Samuel Strandberg¹⁸. Tous, ou presque, restent d'accord sur un point : c'est bien un "club jacobin" qui a existé à Srirangapatnam, en mai 1797¹⁹.

Si le document lui-même, probablement rédigé par un certain Debay, horloger français à la cour de Tipu²⁰, est vraisemblablement authentique, c'est la mise en forme

¹³ Denys Forrest, Tiger of Mysore. The Life and Death of Tipu Sultan, Londres, Chatto and Windus, 1970, p. 250-252.

¹⁴ Yallam Palli Vaikuntham, « The French Revolution and the Late 18th Century Colonial south India », in Révolution française et Océan Indien. Prémices, paroxysmes, héritages et déviations, éd. par Claude Wanquet et Benoît Jullien, Paris, L'Harmattan, 1996, p. 253. Des affirmations identiques figurent in Siba Pada Sen, The French in India, 1763-1816, Calcutta, 1958 ; réimpr., New Delhi, Munshiram Manoharlal, 1971, p. 549. Ripaud a voulu établir, en fait, un conseil de discipline pour les troupes.

¹⁵ Nouvelle biographie générale, sous la dir. de M. Hoefer, Paris, F. Didot, t. 45, 1866, col. 416. Le « règlement », bien réel, ne concernait que les troupes françaises.

¹⁶ Aniruddha Ray, « France and Mysore. A History of Diverse French Strategies », in Irfan Habib (éd.), State and Diplomacy under Tipu Sultan. Documents and Essays, New Delhi, Tulika, 2001, p. 136 : « The formation of a Jacobin club at Srirangapatnam was not an insignificant event ; but neither for the French nor for Tipu Sultan was it a bond sufficiently strong. »

¹⁷ G. Saint-Yves, « La lutte contre Napoléon dans l'Inde. La chute de Tipou Sultan », Revue des Questions hisotriques, LXXXVII, 1910, p. 93.

¹⁸ Samuel Strandberg, Tipu Sultan Tiger of Mysore or to fight against odds, New Delhi, Samuel Travel, 1999, p. 128.

¹⁹ L'expression est reprise par tous, par exemple J. Michaud, op. cit., I, p. 173 ; Henri Castonnet-Desfosses, "La Révolution et les clubs dans l'Inde française", Revue de la Révolution, II, 1883, p. 91-97 ; S.P. Sen, op. cit., p. 549 ; Praxy Fernandes, Storm over Seringapatam. The Incredible Story of Hyder Ali and Tippu Sultan, Bombay, Thackers, 1969, p. 167 ; Mohibul Hasan, History of Tipu Sultan, Calcutta, 1971, p. 287-288 ; C. Wanquet, "Les îles Mascareignes, l'Inde et la France pendant la Révolution française", Revue française d'Histoire d'Outre-Mer, LXXVIII, 1991, p. 43, 50-51 ; S. Strandberg, op. cit., p. 127.

²⁰ J. Michaud, op. cit., I, p. 171, 251, 366. Debay ne figure pas parmi les ouvriers envoyés de France à Tipu au lendemain de l'ambassade à Versailles : cf. "L'ambassade de Tippou en France en 1788", Revue de l'Histoire des Colonies françaises, XVI, 1928, p. 603-606. Selon Michaud, Debay, établi à Seringapatam, était "le secrétaire et le conseiller du roi de Mysore pour ses projets de relation avec

anglaise – essentiellement le titre rajouté lors de la publication – qui en a orienté durablement la lecture. En effet, à aucun moment, dans le texte lui-même, il n'est question de constituer une "société" – c'est pourtant le terme qu'utilise Sen²¹ –, encore moins un "club". L'adjectif "jacobin" est, quant à lui, tout aussi absent des procès-verbaux, alors que le terme "republicain" est fréquemment utilisé. A l'opposé, le "jacobinisme" fait partie dès le début de l'analyse britannique, qui justifie l'intervention contre Tipu en la reliant à la logique de la coalition des puissances européennes contre la France révolutionnaire. Le texte des "proceedings" est donc présenté comme la preuve qu'un "new, an unforeseen, and more intimate danger, the danger of unprincipled jacobinism [...] supported there by military power", est désormais présent au cœur de l'Inde ; "the wicked principles of the mother-country had, in a very early stage of the French Revolution, infected the colonies of Pondicherry and Chandernagore, and the capture of those places by English, had dispersed some of the most zealous, propagators of mischief among the courts and armies of the native Princes of India", affirme un compte rendu de la guerre de Mysore daté du 5 août 1799, à Fort Saint-George²². Peu importe la faiblesse du mouvement "révolutionnaire" dans les comptoirs français²³, qui se sont soumis aux Anglais durant l'été 1793 : l'argument est alors d'autant plus crédible qu'il s'insère parfaitement dans la conjoncture politique britannique, sensibilisée par une vaste campagne de désinformation dénonçant une « worldwide republican conspiracy »²⁴. A partir de mars 1799, le gouvernement britannique a décidé de donner un coup d'arrêt définitif au mouvement démocratique en Grande-Bretagne, ce qu'il fait avec le

la France" (*op. cit.*, I, p. 171, 388) ; il rédige la version française de toute la correspondance de Tipu avec les autorités françaises, et accompagne comme interprète les deux ambassadeurs de Tipu envoyés à l'île de France en décembre 1797.

²¹ S. P. Sen, *op. cit.*, p. 550.

²² Le texte est publié au début de J. Salmond, *op. cit.*, p. 4.

²³ Il ne faut pas surinterpréter les manifestations révolutionnaires qu'enregistrent les documents officiels : cf. Y. P. Vaikuntham, *op. cit.*, p. 251-253.

²⁴ C. A. Bayly, *op. cit.*, p. 146.

Corresponding Societies Act de juillet 1799²⁵. La concomitance entre les séances du "club" de Srirangapatnam et les mutineries des escadres anglaises de la Manche et de la Mer du Nord, en avril-mai 1797, qui avaient donné lieu à une dénonciation de l'influence "jacobine", pouvait-elle alimenter la dénonciation d'un complot jacobin international, dont les ramifications extrêmes auraient touché le sud de l'Inde grâce à Tipu Sultan ²⁶ ? Les proceedings, un temps réduits au statut de curiosité locale ou d'aberration exotique, deviennent une preuve dans un débat politique majeur en Grande-Bretagne.

Que s'est-il réellement passé à Srirangapatnam ?

Dans les premiers mois de 1797, un corsaire français, François Ripaud de Montaudevert, d'origine bretonne mais installé depuis déjà longtemps à la Réunion, arrive au port de Mangalore. Il se présente comme le commandant en second de l'île de France – là où s'élabore la politique française concernant l'Inde depuis le début des années 1790, et plus encore depuis la reddition de Pondichéry, dans l'été 1793²⁷ – envoyé par la République auprès de Tipu pour concerter des mesures contre les Anglais²⁸ ; son bateau aurait été endommagé lors d'un combat en mer. "Comme il y avoit longtems que je désirais avoir des nouvelles de vôtre nations, écrit Tipu le 2 avril, je l'ais fait venir aux lieux ou je fais ma residances, je l'ai questionné sur les mouvemens de la guere, sur vôtre positions, et si vous pansiée a votre enciens allié. »²⁹ Ripaud, de Mangalore, se rend alors à Srirangapatnam.

²⁵ Edward Royle et James Walvin, English Radicals and Reformers, 1760-1848, Brighton, Harvester Press, 1982, p. 91-92 ; Edward P. Thompson, La formation de la classe ouvrière anglaise [1963], Paris, Gallimard, 1988, p. 153-166.

²⁶ William C. Gill, The Naval Mutinies of 1797, Manchester, Manchester University Press, 1913 ; George S. Veitch, The Genesis of Parliamentary Reform, Londres, 1913 ; rééd., Londres, 1964, p. 330-340.

²⁷ Aniruddha Ray, « France and Mysore.. », op. cit., p. 131.

²⁸ S. P. Sen, op. cit., p. 549.

²⁹ Lettre de Tipou aux citoyens composant le Pouvoir exécutif de la République française, Patane, 12 germinal an V [2 avril 1797], in J. Salmond, op. cit., appendice B, n°1, SC, p. 164.

Ripaud n'est pas toutefois accueilli à bras ouverts. A peine arrivé, il est en effet soupçonné par certains des conseillers de Tipu, dès le 8 mars, de n'avoir aucune mission officielle. Selon le surintendant du commerce, "This Ripaud, that is come, God knows, what ass it is, whence it comes and for what purpose."³⁰ Très vite, en effet, Tipu sait que Ripaud n'est qu'un simple habitant de l'île Bourbon, venu en Inde sur un simple bateau marchand, sans lettre de course³¹. Le soupçon s'installe. Ripaud est même probablement emprisonné pendant quelque temps³². Il lui faut donc se présenter aux yeux de tous comme "représentant du peuple français auprès du prince Tipu" (Pr., p. 187).

Ainsi, pendant quatre semaines consécutives, du 16 floréal au 15 prairial an V (5 mai-3 juin 1797), Ripaud rassemble-t-il chaque dimanche (sic) dans l'église locale les "citoyens composans le Partie française, près Pattane – nom français de Srirangapatnam, capitale du sultanat de Mysore – qui est sous les ordres du citoyen Dompard" (Pr., p. 178-179, 186). Au total, quatre séances ordinaires, les 18 et 25 floréal, 2 et 9 prairial, précédées de la séance inaugurale du 16 floréal, et suivies d'une simple réunion du conseil le 15 prairial. Les procès-verbaux les désignent comme une "assemblée primaire" (Pr., p. 176, 177, 179), ou une "assemblée" tout court (Pr., p.177, 178), qui tient "séance" (Pr., p. 178). Ces séances se déroulent dans un cadre formel : l'assemblée s'est en effet dotée, dès sa première séance, d'un président, qui porte le bonnet républicain et s'assoit dans un fauteuil (Pr., p. 179), de deux secrétaires, de deux scrutateurs et de deux maîtres de cérémonie, tous élus à la "pluralité" (Pr., p. 177), c'est-à-dire à la majorité absolue. Leur déroulement décalque celui d'une assemblée électorale, définie par le décret de décembre 1789 : constitution d'un bureau, prestation du serment civique (Pr., p. 180), "appel nominal" des électeurs (Pr., p. 176, 180)³³. Ripaud la considère ainsi

³⁰ Réponse du surintendant au commerce, mars 1797, in J. Salmond, op. cit., appendice A, n°7. Cf. également les "observations" soumises début mars à Tipu par ses conseillers in J. Michaud, op. cit., I, Pièces justificatives, IV (n°10).

³¹ Déposition du second de Ripaud, in SC, p. 65. Sur les soupçons des officiers de Tipu, M. Wilks, op. cit., II, p. 636-639.

³² B. Sheik Ali, op. cit., p. 285.

³³ Sur ces aspects, Patrice Gueniffey, Le nombre et la raison. La Révolution française et les élections, Paris, Éd. de l'EHESS, 1993, p. 194-195.

comme une "portion du peuple française" (Pr., p. 180) et, comme telle, détentrice d'un pouvoir législatif qu'elle va utiliser en adoptant, pour le parti français, un règlement de discipline militaire sous le contrôle d'un conseil de discipline élu. Elle agit donc comme une assemblée délibérante, avec lecture et approbation du procès-verbal de la séance précédente et respect de l' "ordre du jour" (Pr., p. 177) : si l'assemblée est maîtresse des questions qu'elle entend discuter, et si chacun peut prendre à son tour "librement" la parole, il ne saurait s'agir de laisser à chacun la possibilité de s'exprimer sur n'importe quel sujet ; il n'est possible d'intervenir que "sur la question seulement qui est présentée à la discussion", à moins de recourir à une "motion d'ordre" (Pr., p. 176-177)³⁴ ; les votes s'effectuent alors par "couvert ou decouvert" (Pr., p. 181).

L'assemblée délibérante ressemble certes, par certains aspects, à une société politique, un « club » : elle a ses maîtres des cérémonies, elle est le lieu de grands discours politiques, ses nouveaux membres doivent être admis par l'assemblée (Pr., p. 193). Les discussions y restent toutefois rares, et la faible intervention du public, qui assiste pourtant en très grand nombre aux séances – ils sont 59 le premier jour, 97 deux jours plus tard lors de la prestation solennelle de serment –, la distingue nettement des sociétés politiques dans les années 1789-1795 en France³⁵.

Ces réunions sont éphémères : commencées plus d'un mois après l'arrivée de Ripaud, elles s'achèvent un mois plus tard, soit environ six mois avant son départ pour l'île de France, le 4 décembre 1797, alors que Ripaud est désormais chargé de représenter Tipu auprès du général Malarctic³⁶. Pour comprendre l'épisode, il ne faut pas se contenter de l'analyse des seuls procès-verbaux, mais il convient d'examiner les

³⁴ Sur la procédure des délibérations à l'assemblée constituante et la création de l' « ordre du jour », cf. André Castaldo, Les méthodes de travail de la constituante. Les techniques délibératives de l'Assemblée nationale, 1789-1791, Paris, PUF, 1989, p. 315-321 ; par motion d'ordre, le texte entend sans doute « motion d'ordre du jour », pour demander l'inscription à l'ordre du jour d'une question non prévue : ibid., p. 330-331.

³⁵ Jean Boutier, Philippe Boutry, Serge Bonin, Les sociétés politiques, Atlas de la Révolution française, vol. 6, Paris, Editions de l'EHESS, 1992.

³⁶ SC, p. 111.

attentes, les comportements et les intentions des trois protagonistes, Tipu Sultan, le corsaire Ripaud et les soldats du parti français.

Les protagonistes de l'affaire

Le "citoyen Tipou"

Les sultans de Mysore, Haider Ali, sultan depuis 1761, puis son fils Tipu Sultan à parti de 1782, entretiennent des relations étroites avec la France depuis les conflits franco-anglais dans le Carnatic, entre 1746 et 1761, autour d'un but considéré comme commun : chasser les Anglais hors de l'Inde. Leur entente a toutefois toujours échoué sur la signature d'un traité formel d'alliance, ébauché en 1781, suspendu au lendemain du traité de Versailles en septembre 1783, jamais porté à son terme³⁷. Dès 1785, Tipu projette l'envoi d'une ambassade auprès du roi de France, prolongeant d'abord une ambassade auprès de la Porte, envoyée directement ensuite³⁸. Cette ambassade solennelle, qui quitte Pondichéry en juillet 1787, séjourne en France de juin à novembre 1788 ; première ambassade envoyée par un prince indien à une puissance européenne, elle est sans doute un succès pour Tipu³⁹, mais elle ne modifie pas l'attitude du gouvernement français qui, à aucun moment, n'a accédé à l'ensemble de ses demandes répétées d'assistance économique et technique et surtout d'aide militaire directe – Tipu souhaitait l'envoi de 10 000 hommes en Inde – ; l'envoi de quelques artisans est une maigre compensation⁴⁰.

³⁷ Sur les relations entre la France et le sultanat de Mysore dans les années 1763-1783, cf. Sudipta Das, *Myths and Realities of French Imperialism in India, 1763-1783*, New York, Peter Lang, 1992, p. 197-217. Sur les ambiguïtés autour de la signature d'un traité, tant du côté français que du côté de Mysore, tout au long des années 1780, cf. A. Ray, « France and Mysore... », *op. cit.*, p. 127-130.

³⁸ Iqbal Husain (éd.), « The Diplomatic Vision of Tipu Sultan. Briefs for Embassies to Turkey and France, 1785-86 », in Irfan Habib (éd.), *State and Diplomacy...*, *op. cit.*, p. 19-65.

³⁹ Victor Tantet, "L'ambassade de Tippoo-Sultan à Paris en 1788", *Revue de Paris*, 1889, p. 393-420 ; "L'ambassade de Tippou Sultan en France, en 1788", *Revue de l'Histoire des Colonies françaises*, XVI, 1928, p. 447-454, 603-606 ; Suman Venkatesh (éd.), *The Correspondence of the French during the Reign of Haider Ali and Tipu Sultan*, Bangalore, III, 1788-1789, 1998.

⁴⁰ Cf. en particulier les pages de S. P. Sen, *op. cit.*, p. 517-528, sur les années 1783-1793.

Si la guerre des années 1790-1792 – la troisième guerre entre les Anglais et Mysore –, qui a vu la défaite de Tipu, a été marquée par la défection des troupes françaises, Tipu n'a pas pour autant renoncé à l'alliance avec la France, qu'il s'efforce de renouer à plusieurs reprises dans les années 1790. Une tentative a probablement eu lieu en 1793, lors de la mission du commissaire civil Lescallier, qui ne s'est pas lui-même rendu à Srirangapatnam, mais a probablement envoyé des émissaires, en réponse au message de loyauté adressé par Tipu après avoir appris l'établissement de la République⁴¹. Un projet d'alliance, en cours de négociation, est suspendu le 27 mars 1793⁴². Si la prise de Pondichéry par les Anglais en août 1793 a, pour un temps, rendu les contacts difficiles, elle ne les a pas totalement interrompus, malgré ce qu'affirme Sen⁴³. Lescallier, de retour à l'île de France, maintient une correspondance avec Tipu⁴⁴. Plusieurs documents, entre thermidor an III et messidor IV, renseignent sur l'envoi, depuis l'île de France, d'un émissaire à la cour de Tipu, Pierre Monneron, impliqué de longue date dans les affaires franco-indiennes. En quittant Tipu le 6 floréal an IV (25 avril 1796), ce dernier lui laisse un projet de traité d'alliance pour reprendre la guerre contre les Anglais, grâce à la promesse d'une importante aide française, technique, économique et militaire⁴⁵.

L'arrivée de Ripaud sur la côte de Malabar moins d'un an plus tard est aussitôt perçue par Tipu comme la réponse à ses propres demandes de l'année passée. Elle répond à une attente que Tipu ne cache pas : « ...il y avoit longtems que je desirais savoir des nouvelles de vôtre nations... Il [Ripaud] m'a dit toutes les dispositions et les bonnes intentions que vous aviez, pour moi, & mon pais... »⁴⁶. L'intérêt politique

⁴¹ S. P. Sen, *op. cit.*, p. 528.

⁴² « Tipu Sultan and the French. Hitherto unpublished documents in the Leningrad Institute of History », *Central Asian Review*, XI (1), 1963, p. 78.

⁴³ S. P. Sen, *op. cit.*, p. 548.

⁴⁴ A. Ray, « France and Mysore... », *op. cit.*, p. 133.

⁴⁵ « Tipu Sultan and the French... », *op. cit.*, p. 75-78, 86. A. Ray affirme que le traité a été signé le 17 avril 1796 (28 germinal an IV), mais que sa ratification a été refusée à Paris : A. Ray, « France and Mysore... », *op. cit.*, p. 133.

⁴⁶ J. Salmond, *op. cit.*, app. B, n°1 ; *SC*, p. 164.

l'emporte vite sur la méfiance. Dans sa lettre aux représentants du peuple en résidence à l'Île de France, datée du 15 germinal an V (5 avril 1797), il adopte le nouveau langage politique pour affirmer la continuité de ses orientations diplomatiques et militaires : « J'ai vu qu'il mérite ma confiance, sur ce qu'il m'a dit je vois que c'est l'instant de vous retenir l'amitié que j'ai toujours eue pour votre nation. – Je reconnais le Sublime de votre Constitution, et pour vous le prouver, je propose à votre nation, et à vous une acte d'alliance et de Fraternité : qui soient à jamais indissolubles, & qu'il soit dicté sur les principes républicains, la Loyauté et la bonne foi... » La lettre s'achève par un nouveau projet d'accord entre Tipu et la France, en quatorze articles⁴⁷.

Le "représentant" Ripaud

Fils d'un modeste notaire de village, François Ripaud de Montaudevert est né à Saffré, dans le pays nantais, en 1755⁴⁸. Après plusieurs années d'apprentissage de la mer entre Nantes et les Antilles, il s'installe à l'île de France en 1773. Il devient alors officier bleu à bord de divers navires de la marine royale, avant de s'installer à l'île Bourbon en janvier 1784. Il forme avec son frère cadet la « Montaudevert et société » qui commerce dans l'Océan indien, mais fait faillite en 1791. Il se rallie alors à des positions révolutionnaires, qu'il affiche ouvertement. En 1793, il devient membre de la « société des amis de la liberté et de l'égalité » de Saint-Denis, sur une île dont les onze communes, dans les années 1791-1794, ont toutes eu une, voire plusieurs sociétés

⁴⁷ J. Salmond, *op. cit.*, app. B, n°1 ; *SC*, p. 165-172.

⁴⁸ Parmi une bibliographie considérable, Jean Feildel, in *Recueil des documents et de travaux inédits pour servir à l'histoire de la Réunion*, I, 1934, p. 218-284 ; Guy Dupré, "Trente deux documents sur Ripaud de Montaudevert", in *Recueil.....*, nlle série, II, 1957, p. 97-137 ; Jean Feildel, *A la mer, en guerre. Vie du corsaire Ripaud de Montaudevert (1775-1814)*, La Trinité-sur-Mer, 1965, IV-167 p. ; "Histoire de François Ripaud de Montaudevert par le juge Segrais, son arrière-petit-fils, d'après les archives de la famille et le dossier du corsaire au ministère de la Marine", *Bulletin. Association des Descendants de Corsaires*, 1979, n°12, p. 62-68 ; Guy Dupré, "Le corsaire François Fidèle Ripaud de Montaudevert du Couëtou (1755-1814)", *Bulletin des Séances de l'Académie de Nîmes*, 1980, n.s., n°79, p. 127-129 ; Edouard Even, "François Ripaud de Montaudevert, corsaire breton aux Mascareignes, héroïque défenseur naval de Bayonne au siège de 1814", *Société des Sciences, Lettres et Arts de Bayonne*, 1981-1982, n.s., n°137-138, p. 337-353.

politiques rivales⁴⁹, et se lance la même année dans la guerre de course. En 1797, il est le second du corsaire « L'entreprise ». Ayant pris le commandement d'un navire de cabotage capturé au large de la côte de Malabar, il attaque divers bateaux, dont une corvette anglaise, mais, à court de munitions, finit par se réfugier dans le port de Mangalore, probablement à la fin de février ou au début de mars 1797. C'est alors que Tipu apprend sa venue.

Comment Ripaud peut-il convaincre le sultan du statut et de la mission qu'il s'est attribué ? En l'absence de documents ou de missives officielles, il doit bricoler lui-même ce qui peut faire office de lettres de créances. A lire de près les lettres de Tipu, c'est très vraisemblablement autour d'une éthique républicaine que Ripaud s'efforce d'arracher la conviction du sultan. La République devient, dans sa bouche, synonyme de rigueur, de discipline, de loyauté et de bonne foi : Ripaud m' a assuré, note Tipu que « le mintiens & la plus grande rigidité & le respect aux Lois, raigne dans les armee republicaine »⁵⁰. Au début d'avril, pour donner plus de poids à ses propos, Ripaud prête serment sur la cocarde qu'il arbore sur son chapeau et l'embrasse⁵¹. C'est probablement pour poursuivre sur cette voie qu'il organise la célébration, chaque dimanche à l'issue de la messe, de rituels républicains⁵².

La démonstration ambiguë de l'assemblée primaire-société délibérante permet en effet un certain nombre d'opérations. Elle donne un cadre au déploiement public de symboles (drapeau national, hymne à la Patrie, serments à la Nation, échanges de baisers de paix et de fraternité) qui marquent la fin de la royauté et de l'ancien régime (Pr., p. 178). "L'infame Pavillon Blanc", l' « idole de vos erreurs », le drapeau fleurdelysé

⁴⁹ E. Even, op. cit., p. 340 ; Claude Wanquet, Histoire d'une Révolution. La Réunion, 1789-1803, Marseille, J. Laffitte, 1980, II, p. 101-164.

⁵⁰ J. Salmond, op. cit., app. B, n°1 ; SC, p. 166.

⁵¹ SC, p. 62, 2 avril 1797.

⁵² Le "club" ne saurait être, comme certains l'ont avancé, un simple moyen de passer le temps durant la mousson : D. Forrest, op. cit., p. 250.

adopté à Mysore par le parti de Russel à la fin des années 1770⁵³, est brûlé publiquement et remplacé par le drapeau tricolore, "le Pavillon Nationale", au milieu des coups de canons et de mousquets ; il est alors possible de planter un arbre de la liberté surmonté du bonnet de l'égalité (Pr., p. 176, 187-188).

Si Ripaud n'amène pas de renforts, il peut néanmoins montrer ses capacités militaires en réformant le "parti français". Les armées françaises sont fortes car disciplinées : dans une longue lettre qu'il adresse à Tipu, datée du « quans republicain » le 3 prairial an V (23 mai 1797), Ripaud semble faire allusion à des mouvements qui ont agité le parti français : « A l'égars de ces hommes qui sont au fers, ci ils avoit merité la mors, soie sure qu'ils naurais point eu de graces, je n'aime ni les lache ni les traitres et soie sure que votre Quans sera tenus, avec toute la dignité et le respect qui vous est dus, je ne le[s] commande pas mais je sui Republicuain, et je leurs ferai connoitre, que vous ne les payé par pour la debauche ni le vices... »⁵⁴ ; contre les "abandons pasé", Ripaud promet de faire régner l'ordre qui associe l'égalité entre individus, le respect du citoyen envers la Loi et la nécessaire hiérarchie qu'accepte le militaire.

Ces assemblées publiques permettent ainsi de transformer une troupe, encore d'ancien régime dans ses formes et ses cadres, en une armée de citoyens : les soldats doivent recevoir une instruction sur les principes constitutionnels (Pr., p. 177), "une réforme prompte de nos anciennes habitudes" doit en faire des hommes libres qui, loin de l' "anarchie", ne doivent "avoir d'autre maître que la Loi", loi qu'ils ont eux même en partie sanctionnée en adoptant leur nouveau règlement, conforme aux principes républicains (Pr., p. 179). Si Ripaud met ainsi en œuvre la régénération révolutionnaire⁵⁵, les soldats, qui sont en Inde vraisemblablement depuis de nombreuses années, manifestent par leur forte présence et leur adhésion leur désir de participer, à

⁵³ Michel Turlotte, Le détachement français auprès du Nabab de Mysore (1777-1784), d'après le journal et la correspondance de Georges Louis Bouthenot (1747-1787), lieutenant-colonel des troupes des colonies, thèse de doctorat, université de Besançon, 1991, dactyl., p. 163.

⁵⁴ J. Salmond, op. cit., app. B, dernier document, non numéroté.

⁵⁵ Sur cette notion, Mona Ozouf, « La Révolution française et la formation de l'homme nouveau », in L'homme régénéré. Essais sur la Révolution française, Paris, Gallimard, 1989, p. 116-157.

leur façon, à l'expérience révolutionnaire. Mais, sous le langage de la régénération, c'est en fait une reprise en main de la troupe, exigée par Tipu qui a dû, à lire de près les remarques de Ripaud, se plaindre du laisser-aller des soldats français. La formalité de l'assemblée est alors un moyen de reconstitution de la discipline : le soldat citoyen, conscient de ses droits et de ses devoirs, est d'autant plus discipliné qu'il a lui même voté les lois – 22 articles concernant la discipline militaire républicaine – et ne peut donc que s'y soumettre. La troupe peut dès lors reprendre ses exercices réguliers, avec canon et fusils, pour lesquels elle est divisée en trois "classes" selon le degré d'entraînement, la première classe ne s'entraînant qu'une fois par semaine, la seconde trois fois, la troisième tous les jours⁵⁶.

Ripaud enfin tient à convaincre Tipu de l'efficacité de l'aide de la France. Faute d'aide matérielle immédiate, Ripaud met en avant la puissance symbolique du drapeau – dont il met en scène le caractère sacré : toujours protégé par une garde d'honneur, déplacé en grande pompe, salué à coups de canons...– et des emblèmes de la République : « un drapeau et un arbre [de la liberté] qui a toujours terrassé les ennemies qu'il attaque ou qui ont osé l'attaquer... le Drapeau de la Nation le plus Victorieux, qui commande et donne des loix meme a ses ennemies. Treize Nation l'ont osé attaquer, onze ont reçu ses loix ou sa protection – Les deux autres ne tarderont pas a succomber dessous son pouvoir irresistible. » (Pr., p. 191) Plus encore qu'aux soldats, c'est à Tipu que s'adresse l'opération : le sultan s'était en effet doté d'un symbole, le tigre, figuré sur son propre étendard, qui était censé lui conférer à la fois une protection puissante et un pouvoir terrible, à la convergence des traditions hindoues et musulmanes⁵⁷.

Le "parti français de Patane"

⁵⁶ Cette division est contenue dans une lettre adressée par Tipu à Dompant, à l'instigation de Ripaud, dans laquelle il lui donne un mois pour retrouver discipline et maîtrise des évolutions militaires : J. Salmond, op. cit., app. B, dernier document, non numéroté.

⁵⁷ Kate Brittlebank, « *Sakti and Barakat : The Power of Tipu's Tiger. An Examination of the Tiger Emblem of Tipu Sultan of Mysore* », Modern Asian Studies, XXIX, 1995, p. 257-269, et Tipu Sultan's Search for Legitimacy. Islam and Kingship in a Hindu Domain, Delhi, OUP, 1997, p. 140-145..

Les assemblées organisées par Ripaud ne concernent en effet aucun Indien mais le « parti français », soldats sous les ordres d'un officier français inconnu par ailleurs, Dompard, au service de Tipu. La troupe compte sûrement quelques étrangers, dont les patronymes trahissent l'origine, britannique (Graham, MacNeal) ou portugaise (De Souza, Salvador Da Heixias).

Au lendemain du traité de Versailles (1763), se sont multipliés, au service de nombreux souverains indiens, des corps de troupes européens, sous les ordres d'officiers français travaillant souvent pour leur propre compte, mais ayant parfois conservé des relations, plus ou moins claires, avec le gouvernement français ou avec les autorités française en Inde⁵⁸. Ainsi, depuis près de trente ans, le sultanat de Mysore a-t-il toujours entretenu un "parti" français⁵⁹.

Constitué au début avec l'appui officiel du gouvernement français – Hügel, qui avait combattu en Inde pendant la guerre de Sept ans auprès du sultan de Mysore, entre 1761 et 1764, à la tête de 300 hussards, au lendemain de la chute de Pondichéry, y est renvoyé par Choiseul en 1769 et prend son service auprès de Haider Ali en février 1771, accompagné d'une dizaine d'officiers⁶⁰ –, le parti prend son autonomie. Décédé peu après, en mai 1772, Hügel est remplacé par un officier de cavalerie, Louis Russel⁶¹, remplacé à son tour en juin 1778 par Puymorin⁶². Le parti compte alors 300 hommes, auxquels Russel, dans un état des troupes de Haider Ali daté de juin 1778, ajoute 600

⁵⁸ Une approche d'ensemble in Jean Batbedat, « In the Service of Indian Princes », in Rose Vincent (ed.), The French in India. From Diamond Traders to Sanskrit Scholars, Bombay, Popular Prakashan, 1990, p. 96-122. Un premier recensement de tous ces « European military adventurers in India » est proposé par Rattan Amol Singh Sidhu, The European military adventurers in India with special reference to col. James Skinner, CB, Panchkula, 2002, p. 86-104.

⁵⁹ M. Turlotte, « La mission militaire française auprès des nabobs de Mysore à la fin de l'Ancien Régime », Revue historique de l'Armée, 1993, 1, p. 2-11.

⁶⁰ Ces premières années sont bien connues grâce à la publication des notes du capitaine Claude Hugau : Françoise de Valence (éd.), Le voyage extraordinaire d'un capitaine de dragons chez Hyder Ali Khan, 1769-1772, Paris, Maisonneuve et Larose, 2001.

⁶¹ Un dossier concernant Russel a été publié par Jean-Marie Lafont, « The *Mémoires* of Lieutenant-Colonel Russel concerning Mysore : In the Service Historique de l'Armée de terre, Château de Vincennes, Paris », in Irfan Habib (éd.), State and Diplomacy..., *op. cit.*, p. 82-107.

⁶² S. Das, *op. cit.*, p. 353, 200-201, 209. Sur les hommes de Russel, Archives Nationales, Centre des Archives d'Outre-Mer, Aix-en-Provence [CAOM], Inde, B 322, 1771-1776.

soldats européens dans d'autres corps de l'armée⁶³. Deux ans plus tard, la troupe ne compte plus que deux cents hommes – la moitié de l'effectif initialement projeté –, soit deux compagnies de cavalerie, de 50 à 60 hommes chacune, et une d'infanterie, de 80 à 90 soldats⁶⁴. La présence militaire française connaît son apogée au milieu des années 1780 : elle réunit alors le parti français, commandé depuis la mort de Puymorin en novembre 1781 par Bouthenot, qui avait gagné l'Inde en tant que lieutenant dans la troupe de Hügel en 1769⁶⁵, et les troupes du chevalier Mots de La Salle de Lallée, renforcés par un détachement de 600 hommes envoyés par Court d'Hofflize sous les ordres de David Charpentier de Cossigny, dans l'hiver 1783⁶⁶. La paix, entre la Grande-Bretagne et la France (1783), puis entre Tipu et l'East India Company (mars 1784), réduit la présence militaire française. Bouthenot regagne la France en 1786. A la fin de la décennie, seul le parti "suisse français" de Lallée est toujours là. Lallée, mort de maladie en octobre 1790, est immédiatement remplacé par l'un de ses lieutenants, le chevalier Jean Danière de Veulliet de Vigié⁶⁷. La défaite de Tipu contre les Anglais, en février 1792, entraîne la capture de Vigié et la désertion d'une partie des troupes françaises, qui rejoignent celle de Raymond, chef du parti français auprès du Nizam de Hyderabad, plus étoffé et vraisemblablement mieux payé.

⁶³ J.-M. Lafont, « The *Mémoires...* », *op. cit.*, p. 88.

⁶⁴ M. Turlotte, *op. cit.*, p. 230.

⁶⁵ M. Turlotte, « Georges-Louis Bouthenot, officier au service du Nabab de Mysore (1747-1787) », *Bulletin de la Société d'Emulation de Montbéliard*, LXXXVIII, 1992, p. 143-154. Bouthenot demande en février 1784 un brevet de lieutenant-colonel, CAOM, Inde, B 755.

⁶⁶ En février 1782, un corps de 2500 hommes commandés par Duchemin puis, à partir d'août 1782, par Court d'Hofflize, est débarqué à Porto Novo : Mohibbul Hasan, « The French in the Second Anglo-Mysore War », in Irfan Habib (éd.), *Confronting Colonialism. Resistance and Modernization under Haidar Ali and Tipu Sultan*, New Delhi, Tulika, 1999, p. 35. Ce corps reste présent sans doute jusqu'en août 1783, durant l'opération tentée par Bussy qui débarque en mars 1783 : Alfred Martineau, *Bussy et l'Inde française. 1720-1785*, Paris, Société de l'Histoire des colonies françaises, 1935, p. 337-353. Sur Charpentier de Cossigny, *Dictionnaire de biographie française*, Paris, Letouzey, IX, 1961, col. 777-778.

⁶⁷ CAOM, Inde, B 5301. Vigié, neveu de Lallée, avait rejoint Srirangapatnam en novembre 1788 : CAOM, Inde, B 5299.

En mars 1792, Vigié, de retour à Mysore, n'a plus que 150 à 200 hommes avec lui⁶⁸. Un projet est alors esquissé d'établir auprès de Tipu un corps français, qui comporterait 1800 hommes, dont 600 européens⁶⁹. Il est à l'évidence trop ambitieux. Un an plus tard, Vigié plaide à nouveau pour un renforcement de ses troupes, par l'envoi d'armes, aux frais du commandant, et d'une centaine d'hommes par an : Tipu souhaite un corps de 500 européens, qu'il compléterait par 2000 cipayes. Vigié précise le double avantage de son "parti" : d'une part, maintenir l'alliance avec les princes indiens, "sans vous compromettre avec les Anglais" ; d'autre part, avoir en Inde une structure militaire et administrative prête à assister toute intervention militaire : la France trouverait alors « un bazar tout formé des écrivains et des serviteurs au fait du Darbar, et des usages du pays, et des troupes indiennes disciplinées à la manière des Européens »⁷⁰. En août 1793, Vigié est toujours commandant⁷¹, puis l'information disparaît.

C'est cette troupe coloniale d'ancien régime que trouve Ripaud quatre ans plus tard. Autour du « parti » de Vigié, elle a probablement attiré une partie des troupes françaises débandées lors des revers de l'été 1793. N'ayant probablement plus combattu depuis la fin de la quatrième guerre de Mysore (février 1792), elle a perdu tout entraînement, voire une bonne partie de sa capacité militaire.

Une analyse méticuleuse des noms des 136 soldats présents lors des assemblées successives ne livre guère d'indices concernant son histoire et sa composition. Depuis quand ces soldats professionnels, recrutés par leur commandant, sont-ils présents en Inde ? Quels liens ont-ils tissés avec la société locale ? Comment ont-ils vécu, à distance, les changements révolutionnaires ? Une chose est certaine : l'opération que tente Ripaud n'est pas un placage artificiel, au contraire. Thouvenir, l'un des soldats du parti, rappelle dès la première séance (Pr., p. 177-178) que des soldats avaient écrit au commissaire

⁶⁸ CAOM, Inde, B 5302-5304, février-mars 1792.

⁶⁹ CAOM, Inde, B 1664, 8 mars 1792, anonyme.

⁷⁰ CAOM, Inde, B 5306, Vigié aux commissaires civils, 16 février 1793.

⁷¹ CAOM, Inde, B 2140, 4 juillet 1793. Un rapport de Lescallier, adressé le 24 vendémiaire an III à la Convention, mentionne toujours la présence de Vigié à la cour de Tipu : CAOM, Inde, B 2200. Nous ignorons tout de la carrière et de la prise de commandement de Dompert.

Lescallier, sans toutefois recevoir de réponse ; la troupe avait alors gardé son drapeau fleurdelysé. Ripaud répond ainsi à une autre attente. La longue « pétition » de février 1793 était bien parvenue à Pondichéry. Les soldats du parti français « servant auprès du Bâcha Tipou » y exposaient leurs opinions : « quoi que séparés dans ce moment-ci du sein de la Mere-Patrie, nous n'avons jamais cessé de faire des vœux pour sa prospérité, pour sa gloire ; [...] dès que les nouvelles de l'heureuse révolution qui s'est opérée dans l'Empire nous sont parvenues nous avons comme tous les bons Français levés nos mains au ciel et jures d'être fideles à la Nation, à la Loy et au Roy. » Ils expriment alors leurs propres souhaits : « Quoique très faible portion de la Nation, nous vous demandons une baniere nationale. Nous tacherons d'en faire connoitre toute l'importance aux Peuples de l'Asie en la conservant toujours pure et sans tache. Elle servira aussi de point de raliement à tous nos frères épars dans ces malheureuses contrées et qui gémissent sous le poids de l'oppression et de la misère. Nous vous prions encore de nous envoyer les nouvelles Lois militaires. Nous nous ferons un devoir de nous y soumettre et de les suivre autant qu'elles pourront s'assimiler au pays que nous habitons, et aux differentes expeditions que nous sommes dans le cas de faire. »⁷² Ainsi, Ripaud, loin d'imposer ses vues, ne fait que reprendre les souhaits formulés par les soldats (drapeau, lois militaires) quatre ans auparavant – huit des onze signataires de la pétition de 1793 figurent d'ailleurs parmi les soldats présents aux assemblées de 1797 – pour les transformer en une opération politique d'autolégitimation, où l'émergence de l'homme « régénéré » par la Révolution est supposée accréditer un envoyé de la République qui n'a jamais eu de mission officielle.

Pendant quelques mois, la cour de Mysore est devenue un théâtre où chacun est sorti de son rôle pour en épouser un nouveau : le corsaire s'est fait représentant du

⁷² CAOM, Inde, B 5305 ; la pétition, non datée, est accompagnée de deux lettres (B 5306-5307) de Veulliet de Vigie, datées du 16 février 1793, l'une aux commissaires civils, l'autre à De Fresne, gouverneur de Pondichéry.

peuple, le sultan prince citoyen, les vieux soldats révolutionnaires enthousiastes. Si tous se sont pris au jeu, c'est finalement Wellesley qui en a tiré profit, en transformant, en pleine réaction politique britannique, cette mise en scène en un fait assuré et entraînant certains historiens dans cette campagne réussie de désinformation. Les rencontres entre Européens et Indiens, loin d'être l'inéluctable imposition d'une domination, renvoient aussi aux images que les Indiens se faisaient alors de l'Europe. Si la relecture du dossier restitue à l'épisode sa subtile complexité, il conduit aussi, plus trivialement, à mettre fin à un mythe : il n'y a jamais eu de « club jacobin » à Srirangapatnam.